

Compte rendu de la séance du 21 août 2015

PRESENTS : GAY Georges - GARREAU Line - GUITTARD Bernard - FAUGERE Michel - GREGOIRE Marc – PAILLONCY Guy - PAPON Emmanuel - TRIGNOL Michel - VERGNE Christophe

ABSENTS : KOUZMINA Rébecca (pouvoir à GAY Georges)
LETREN Rose-Line

Secrétaire(s) de la séance : Michel TRIGNOL

Le procès verbal de la séance du 26 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

Installation de bornes WIFI

A l'unanimité des membres présents, la municipalité de Larodde décide de proposer à sa population et à ses visiteurs le service de wifi public en bénéficiant du dispositif départemental WIFI 63 proposé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en partenariat avec Le Groupe La Poste, avec le soutien de l'association des maires du Puy-de-Dôme.

Le site retenu pour activer le premier kit de wifi public est l'agence postale communale.

L'agence postale de Larodde étant éligible au soutien du fonds de péréquation postal, la commune sollicite l'octroi de la dotation forfaitaire de 800€ auprès de la commission de présence postale territoriale.

La ligne ADSL municipale qui servira de support pour implanter le premier kit wifi public est en cours de création.

L'installation d'une 2ème borne serait envisagée à la Mairie, ce qui permettrait de couvrir la salle des fêtes et la bibliothèque.

L'abonnement annuel de 288 € HT pour le premier kit de base, incluant le service après-vente, sera souscrit auprès de la société Yziact.

Marché voirie : avenant financier

Monsieur le Maire rappelle que le marché signé avec l'entreprise MATTIOZ pour les travaux de voirie s'élève à 102 055.00€ HT.

Il précise qu'un avenant financier devra être établi, compte tenu des travaux supplémentaires qui ont été effectués aux lieux-dits suivants : Terrif, Le Pissot, Le Tramont bas, le Chastel et Aulhat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise MATTIOZ, dans la limite de 8 000.00€ HT.

Concernant les travaux en cours, Marc GREGOIRE demande à ce que le chemin d'Aulhat soit goudronné sur sa largeur existante.

Lotissement Les Chambas

Monsieur le Maire fait suite à la demande de M. et Mme FANTIN qui avait sollicité un emplacement au lotissement Les Chambas et en avait demandé le bornage. Par correspondance en date du 5 août 2015, M. et Mme FANTIN ont exprimé leur désir de renoncer à ce projet.

Considérant que le bornage a été effectué sur leur demande et selon leurs exigences, le conseil municipal charge M.le Maire de contacter ces derniers afin de leur demander la prise en charge des frais de géomètre.

Guy PAILLONCY remarque qu'il serait opportun, lors d'un futur projet de vente, qu'un document soit signé par le demandeur en amont, certifiant son engagement.

M. le Maire précise que M. et Mme FANTIN avaient adressé une demande écrite et que deux rendez-vous sur place ont été organisés avec le géomètre, les constructeurs etc...prouvant l'engagement des demandeurs.

Concernant la viabilisation des lots, M. le Maire s'est rendu sur place avec les différents prestataires (Ets Lemmonier, EDF, France Télécom). Suite aux mesures prises sur le terrain à l'occasion de cette réunion de chantier, les devis suivants ont été établis pour la viabilisation de 3 lots ainsi qu'un coffret de mise en attente pour un lot supplémentaire.

SIEG : 2 490.00 € (Déduction faite de la prise en charge du SIEG sur un montant estimé à 8 880€ TTC)

Ce prix comprend l'extension propre aux logements 12€ x 120 ml : 1 440.00 €+ Branchements 350€ x 3 logements : 1 050.00€. Cette somme sera revue en fin de travaux pour être réajustée en fonction du relevé métré définitif.

Ets LEMONNIER : 11 638.34 € HT

Ce prix comprend le terrassement pour l'extension du réseau desservant les 3 lots.

France télécom : coût d'environ 400€ (devis définitif à venir).

Ce prix comprend la livraison et la pose de la chambre PTT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les devis présentés.

Renouvellement convention cantine - année scolaire 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la cantine est assurée depuis le 3 novembre 2014 par M. Alain BARTLOMORY, gérant de l'auberge.

Aussi, il convient de renouveler la convention pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec la société "Un N'amour de..." représentée par son gérant M. Alain BARTLOMORY aux mêmes conditions que précédemment, soit 6.10€ par repas.

Renouvellement du contrat de l'adjoint technique Marielle COUSTEIX

Monsieur le Maire rappelle que Mme Marielle COUSTEIX est embauchée en CDD sur la base de 15h30 par semaine pour assurer la surveillance des élèves, le service des repas et l'entretien des locaux. Son contrat arrivant à échéance le 31 août 2015, il convient de le renouveler pour une durée d'un an.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré valide le renouvellement du contrat de Mme COUSTEIX et autorise M. le Maire à signer le contrat à durée déterminé sur la base de 15h30 hebdomadaires.

Convention commune/M.BONIN

M. le Maire fait suite à l'acquisition par la commune des parcelles AD 160 et ZR 192 à EDF.

Il convient à présent d'établir la convention de passage avec M.BONIN qui continuera la prise en charge de l'entretien courant du chemin, comme auparavant.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le projet de convention établi par Guy PAILLONCY.

Marc GREGOIRE propose de prendre des photos sur le terrain à l'occasion de l'état des lieux entre les 2 parties.

Travaux de mise en accessibilité de la mairie : programme 2016

Monsieur le Maire fait suite à la délibération en date du 27 février 2015 concernant la décision de transférer les locaux de la mairie dans le bâtiment "La Poste", dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Monsieur le Maire fait part des plans et du devis établi par l'architecte, d'un montant de 98 198.10 € HT, comprenant :

Lot 1 : maçonnerie - serrurerie	21 000.00 €
Lot 2 : charpente-menuiserie	16 200.00 €
Lot 3 : couverture	2 400.00 €
Lot 4 : Platerie-peinture-isolation	19 850.00 €
Lot 5 : Carrelage-faïence	540.00 €
Lot 6 : électricité	20 500.00 €
Lot 7 : plomberie-chauffage	9 600.00 €
	90 090.00 € HT
Honoraires architecte (9%)	8 108.00 €
Coût total	98 198.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal arrête le plan de financement suivant :

- subvention du Conseil Général (39%).....	36 333.00 €
- subvention au titre de la DETR (30%)	29 459.00 €
- subvention auprès de Danielle AUROI.....	15 000.00 €
- autofinancement et emprunt	17 406.00 €

Modification des statuts de Sancy Artense Communauté

Par courrier en date du 7 juillet 2015, le Président de la Communauté de Communes a notifié les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes qui ont été validées à l'unanimité des membres présents par le Conseil de Communauté réuni le 25 juin dernier.

Chaque conseil municipal doit délibérer dans un délai de 3 mois sur le projet des nouveaux statuts.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les modifications à apporter aux statuts de Sancy Artense Communauté dans les compétences optionnelles :

2/ Environnement

Mise en place d'un service de contrôle de l'assainissement autonome

Monsieur le Président explique que dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, les usagers devant réaliser des travaux de réhabilitation de leurs installations d'assainissement non collectif peuvent prétendre, sous conditions, à des aides financières auprès des agences de l'eau et du Département du Puy-de-Dôme.

Afin de permettre aux usagers du service de pouvoir bénéficier de ces aides potentiellement mobilisables, il est proposé au Conseil de Communauté d'élargir la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif, actuellement formulée "Mise en place d'un service de contrôle de l'assainissement autonome" en ajoutant la compétence "réhabilitation des ouvrages d'Assainissement Non Collectif limitée à l'instruction des dossiers de demandes de subventions pour le compte des usagers du service".

Cette prise de compétence ne concerne en aucun cas la maîtrise d'ouvrage des réhabilitations qui reste aux usagers mais consiste à permettre à ces usagers de bénéficier des aides par l'animation, le montage des dossiers au cas par cas.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif bénéficiera ainsi des subventions qui seront reversées aux particuliers concernés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal entérine les modifications présentées.

Etablissement public foncier SMAF : adhésion de nouvelles collectivités

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord aux adhésions à l'EPF SMAF des communes de Coutansouze (Allier), Montmarault (Allier), Craponne sur Arzon (Hte Loire), Massiac (Cantal), St Etienne de Maurs (Cantal), aux communautés de communes du Pays de Salers (Cantal), du Pays de Mauriac, au syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de la Région de Mauriac (Cantal) et au syndicat des eaux de Drugeac-St Bonnet de Salers.

QUESTIONS DIVERSES

Vente parcelles André BOYER/Commune : acte notarié

Monsieur le Maire fait suite au projet d'acquisition par la commune des parcelles appartenant à M. André BOYER, cadastrées ZP 131, ZP 141 et ZP 188 pour un montant total de 2 873.60€. Il avait été décidé lors de la séance du 22 mai 2015 de légaliser la vente par acte administratif.

Considérant la complexité de la procédure lorsque c'est un particulier qui vend à la commune, le conseil municipal accepte, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents, que cette vente soit légalisée par acte notarié.

Projet La Plage

M. le Maire fait part aux élus de la proposition de René TATRY de vendre à la commune les parcelles suivantes dont il est propriétaire :

La Crète : AD n°152 (9a07ca) – n°153 (11a13ca) – n°154 (7a20ca) – AD n°112 (33a20ca)

Lodine : ZR 51 (1ha23a80ca) - ZR 52 (26a70ca)

pour la somme de 25 000.00€.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette offre et envisage davantage l'opportunité d'acquérir des parcelles permettant l'accès au barrage dans le cadre du projet touristique « la Plage » prévu dans les cinq années à venir.

Mise en conformité de l'éclairage public

M. le Maire précise que les travaux de mise en conformité par le SIEG (horloges et coupures nocturnes) seront effectués début d'année 2016.

Fleurissement

Suite au 1^{er} passage courant juillet du jury du concours départemental du fleurissement et du cadre de vie, la commune a été sélectionnée pour la 2^{ème} étape et pourra concourir à un prix départemental. Une nouvelle visite du jury aura lieu le 8 septembre prochain.

Lors de la visite du mois de juillet, le jury a remarqué le potentiel de la commune qui pourrait être davantage exploité, avec notamment l'idée d'une table d'orientation à Banely.

Four de Pruns

M. le Maire annonce aux élus que J.Jacques BECAUD a débuté les travaux de réfection du four de Pruns.

Remerciements

M. le Maire rapporte les propos de Alain BARTLOMORY, gérant de l'auberge, qui adresse ses remerciements aux élus pour le renouvellement (pour un an) de la mise à disposition gratuite du rez-de - chaussée de l'auberge.

Terrain communal de Banely

Marc GREGOIRE sollicite le nettoyage et débroussaillage du terrain communal de Banely.

Michel FAUGERE propose que ce terrain soit utilisé comme place de dépôt pour le bois délivré en bord de route.

Marc GREGOIRE lui suggère de contacter les propriétaires voisins (M.BEZY et M. BOISSIER) pour envisager une autre solution.

Tournée du boulanger

Michel FAUGERE a été interpellé par une famille demandant le passage du boulanger de Tauves (tournée à domicile).

La séance est levée à 22h.